



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°5

Le 29/03/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

Dans un but d'uniformisation des règlements sportifs GT4 France et Europe, veuillez trouver ci-dessous l'article **20.5** modifié sur le règlement GT4 France.

**20.5** Dans ce cas l'ID pilote devra être changée uniquement entre la ligne d'entrée des stands et la ligne de sortie des stands, **dans le cas contraire un Drive-Through sera appliqué devient : dans le cas contraire une pénalité sera appliquée :**

**-Première infraction : amende de 300 euros**

**-Deuxième infraction : amende de 500 euros**

**-Troisième infraction : amende de 1000 euros**

Laurent Gaudin  
Manager Général

Joel Do Vale  
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau  
Président du Collège

Guy Clairay  
Responsable Sportif